

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 22 JUIN 2006
A CHAVENCON**

Monsieur Michel TANKERE souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires pour le premier Conseil Communautaire organisé à Chavençon qui est également l'occasion d'inaugurer le nouveau chapiteau.

Monsieur le Président remercie la municipalité de Chavençon pour son accueil.

I – ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Pierre MAYOT est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

II - CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2006 :

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 27 février 2006 ne soulève aucune remarque et est donc adopté à l'unanimité.

III – RELEVÉ DES DECISIONS DES BUREAUX DU 30 MARS, DU 4 MAI ET DU 1^{er} JUIN 2006 :

Monsieur Le Président présente les décisions prises lors des bureaux du 30 mars, du 4 mai et du 1^{er} juin 2006 en vertu de la délégation accordée.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces décisions.

IV – RAPPORT D'ACTIVITE 2005

Monsieur le Président présente le rapport d'activité 2005 qui retrace de façon concise l'action de la Communauté de Communes des Sablons pour chaque compétence.

Monsieur le Président rappelle que ce rapport d'activité devra obligatoirement être présenté à chaque Conseil Municipal. A cet effet, il précise qu'un exemplaire de ce rapport sera donné à chacun des conseillers municipaux des 21 communes membres de la C.C.S.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2005.

V – COMPTES ADMINISTRATIFS 2005 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Madame Martine LEGRAND présente les comptes administratifs 2005 dont les résultats sont les suivants :

Budget Principal :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	12 449 198,06 €uros
Recettes :	14 257 652,89 €uros
Solde reporté 2004 :	132 541,44 €uros
Excédent	1 940 906,27 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	3 118 107,80 €uros
Recettes :	5 272 873,26 €uros
Solde reporté 2004 :	- 1 810 047,05 €uros
Excédent	344 718,41 €uros

Résultat brut de clôture : 2 285 624,68 €uros

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 1 520 550,00 €uros
Restes à réaliser en recettes d'investissement : 963 708,00 €uros

Résultat net de clôture : 1 728 782,68 €uros

Monsieur VASQUEZ souhaite connaître la raison de la différence entre le cumul réalisé et restes à réaliser d'une part et les crédits ouverts d'autre part au niveau des subventions.

Madame LEGRAND précise que cette différence provient de la mise en place du système des autorisations de programme – crédits de paiement.

Monsieur DOMER soumet le compte administratif 2005 du budget général qui est adopté à l'unanimité.

Budget annexe Piscine Aquoise

Section de fonctionnement :

Dépenses :	945 048,60 €uros
Recettes :	944 572,46 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0 €uros
Recettes :	0 €uros

Résultat brut de clôture : - 476,14 €uros

Budget annexe Parc de stationnement

Section de fonctionnement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	58 113,45 €uros
Solde reporté 2004 :	0,00 €uros
Excédent	58 113,45 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	76 537,23 €uros
Solde reporté 2004 :	- 129 077,53 €uros
Déficit	- 52 540,30 €uros

Résultat brut de clôture : 5 573,15 €uros

Budget annexe Musée de la Nacre

Section d'exploitation :

Dépenses :	346 097,93 €uros
Recettes :	398 357,11 €uros
Solde reporté 2004 :	31 012,82 €uros
Excédent :	83 272,00 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	188 387,55 €uros
Recettes :	186 461,15 €uros
Solde reporté 2004 :	- 28 091,40 €uros
Déficit	- 30 017,80 €uros

Résultat brut de clôture : 53 254,20 €uros

Budget annexe Transports

Section d'exploitation :

Dépenses :	462 864,27 €uros
Recettes :	525 973,38 €uros
Solde reporté 2004	3 319,28 €uros
Excédent	66 428,39 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0 €uros
Recettes :	32 971,93 €uros
Solde reporté 2004	- 1 887,97 €uros
Excédent	31 083,96 €uros

Résultat brut de clôture : 97 512,35 €uros

Budget annexe Parc d'activités « les Vallées »

Section de fonctionnement :

Dépenses :	122 588,33 €uros
Recettes :	122 836,33 €uros
Solde reporté 2004 :	- 248,00 €uros
Résultat	0,00 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	40 007,67 €uros
Recettes :	96 158,19 €uros
Solde reporté 2004 :	- 567 141,49 €uros
Déficit	- 510 990,97 €uros

Résultat brut de clôture : - 510 990,97 €uros

Budget annexe « Portage de repas »

Section d'exploitation :

Dépenses :	86 661,47 €uros
Recettes :	95 793,45 €uros
Excédent :	7 131,98 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0 €uros
Recettes :	0 €uros

Résultat brut de clôture : 7 131,98 €uros

Budget annexe « Assainissement » :

Section d'exploitation :

Dépenses :	381,60 €uros
Recettes :	23 000,00 €uros
Excédent	22 618,40 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	64 500,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Déficit	64 500,00 €uros

Résultat brut de clôture : - 41 881,60 €uros

Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	0,00 €uros
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	42 500,00 €uros

Résultat net de clôture : 618,40 €uros

Budget annexe ZA Marquises

Section de fonctionnement :

Dépenses : 0 €uros

Recettes : 0 €uros

Section d'investissement :

Dépenses : 0 €uros

Recettes : 0 €uros

Résultat brut de clôture : 0 €uro

Monsieur DOMER soumet au vote chacun de ces comptes administratifs qui sont tous adoptés à l'unanimité.

Vi – COMPTE DE GESTION 2005 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Président présente les comptes de gestion établis par Monsieur GOBIN, Receveur de la Communauté de Communes des Sablons à la Trésorerie de Méru dont les résultats correspondent avec ceux du compte administratif du même exercice.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les comptes de gestion présentés.

Vii –BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2006

Monsieur FOURNIER présente les budgets supplémentaires 2006 en précisant que leur vocation première est d'intégrer les résultats des comptes administratifs 2005.

Budget Principal

Le budget supplémentaire de l'exercice 2006 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **3 686 332,66 €uros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 885 682,68 €uros

- Section d'investissement : 1 800 649,98 €uros

L'affectation des résultats de l'exercice 2005 à l'article 1068 s'élève à 256 584,26 €uros.

Monsieur Du Plessis d'Argentre s'interroge sur le montant de l'affectation des résultats au regard des résultats du compte administratif 2005.

Monsieur FOURNIER précise que les résultats votés au compte administratif 2005 ont fait l'objet, en accord avec Monsieur le receveur communautaire, d'une

modification suite à la réforme de l'instruction budgétaire M14 concernant les ICNE (intérêts courus non échus) qui explique la différence sur la reprise de résultats.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire ainsi que l'affectation des résultats.

Budget annexe Piscine Aquoise

Le budget supplémentaire de l'exercice 2006 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **476,14 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 476,14 €uros
- Section d'investissement : 0,00 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire.

Budget annexe Parc de stationnement

Le budget supplémentaire de l'exercice 2006 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **116 893,45 €uros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 5 573 ,15 €uros
- Section d'investissement : 111 320,30 €uros

Monsieur FOURNIER précise que des crédits supplémentaires ont été inscrits en section d'investissement afin de financer la construction d'une clôture entre le parking et la ligne SNCF.

L'affectation des résultats de l'exercice 2005 à l'article 1068 s'élève à 52 540,30 €uros.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire ainsi que l'affectation des résultats.

Budget annexe Musée de la Nacre

Le budget supplémentaire de l'exercice 2006 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **179 272 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 99 254,20 €uros
- Section d'investissement : 80 017,80 €uros

L'affectation des résultats de l'exercice 2005 à l'article 1068 s'élève à 30 017,80 €uros.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire ainsi que l'affectation des résultats.

Budget annexe Transports

Le budget supplémentaire de l'exercice 2006 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **96 596,31 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 65 512,35 €uros
- Section d'investissement : 31 083,96 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire.

Budget annexe Parc d'activités « les Vallées »

Le budget supplémentaire de l'exercice 2006 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **510 990,97 €uros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 0,00 €uros
- Section d'investissement : 510 990,97 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire.

Budget annexe « Portage de repas »

Le budget supplémentaire de l'exercice 2006 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **131,98 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 131,98 €uros
- Section d'investissement : 0,00 €uros

Monsieur FREMONT s'interroge sur le montant de ce budget supplémentaire au regard des résultats de l'exercice 2005 (7 131,98 €uros).

Monsieur FOURNIER précise que l'excédent de 7 131,98 €uros a bien été repris au budget supplémentaire mais que parallèlement la prévision de recettes a été diminuée de 7 000 €uros.

Monsieur DU PLESSIS D'ARGENTRE demande alors la justification de cette diminution. Il lui est répondu qu'elle est le résultat d'une volonté de prudence quant aux produits générés par le service et par la réduction de la participation du budget général.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire.

Budget annexe « Assainissement »

Le budget supplémentaire de l'exercice 2006 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **1 837 016,99 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 373 281,98 €uros
- Section d'investissement : 1 463 735,71 €uros

L'affectation des résultats de l'exercice 2005 à l'article 1068 s'élève à 230 708,01 €uros.

Monsieur FOURNIER précise que ce budget supplémentaire intègre les résultats des comptes administratifs du syndicat des eaux de Saint Crépin Ibouvillers et des budgets annexes « assainissement » des communes d'Hénonville et d'Ivry le Temple.

En matière d'investissement, ce budget supplémentaire se limite à la reprise des restes à réaliser et à l'inscription de crédits supplémentaires pour les opérations en cours.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire.

VII – MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Président présente le projet de modification des statuts tel qu'il a été établi à la suite de trois réunions de bureau communautaire. Il rappelle par ailleurs que cette modification est rendue obligatoire par l'article 164 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui oblige les communautés de communes à définir l'intérêt communautaire avant le 18 août 2006.

Monsieur DU PLESSIS D'ARGENTRE s'indigne en notant que cette modification de statuts aurait dû faire l'objet d'une plus grande concertation avec la population à travers la tenue d'un référendum local. Il note par ailleurs que le projet de modification des statuts ne prévoit pas la prise de compétence en matière de petite enfance et de sécurité. Enfin, il constate que le lavoir d'Amblainville ne figure pas dans la liste des édifices à compétence communautaire.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes des Sablons a fait le choix depuis sa création de privilégier l'investissement qui profite à toutes les communes du territoire. Prendre la compétence petite enfance ne serait intéressante que pour les communes de Méru, Bornel, Andeville et Amblainville mais pénaliserait les autres communes rurales. Monsieur le Président précise que la C.C.S., lorsqu'elle aura terminé son programme d'investissement pourra envisager d'offrir plus de services à la population et donc d'augmenter son budget de fonctionnement. Il convient toutefois d'être prudent financièrement : il existe des incertitudes quant à la pérennité de la taxe professionnelle.

Monsieur VASQUEZ s'indigne au sujet des travaux de l'église d'Amblainville en soulignant que depuis 2001 les chapelles menacent de s'effondrer.

Monsieur le Président précise que la programmation des travaux relève de la compétence de l'architecte en chef des monuments historiques et rappelle que la C.C.S. réalise un programme de plus de 500 000 €uros sur cet édifice.

La question des chapelles de l'église d'Amblainville sera étudiée en commission patrimoine.

Monsieur MAYOT constate que la maison des associations de Fosseuse ne figure pas dans les statuts. Monsieur le Président propose de l'ajouter aux statuts.

Monsieur TANKERE rappelle que l'investissement doit être privilégié car il est le seul productif de richesses. Augmenter le fonctionnement reviendrait à devoir augmenter la fiscalité. A ce sujet, Monsieur le Président souligne que le seul impôt perçu par la C.C.S. mis à part la TEOM est la taxe professionnelle.

Le Conseil Communautaire approuve la modification des statuts. (Messieurs VASQUEZ et DU PLESSIS D'ARGENTRE ayant voté contre)

IX – AGENDA 2007

Monsieur le Président propose d'éditer un agenda pour l'année 2007 qui sera intégralement financé par la vente d'espaces publicitaires qui seront perçues dans le cadre d'une régie temporaire de recettes.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la réalisation d'un agenda, la création d'une régie temporaire et la fixation des tarifs des espaces publicitaires, à savoir :

700 €uros pour la page entière
375 €uros pour la demi page
200 €uros pour le quart de page
100 €uros pour le huitième de page

X – ASSAINISSEMENT

1 – Monsieur le Président précise que dans le cadre des opérations comptables liées à la prise de compétence « assainissement » par la Communauté de Communes des Sablons, il convient de procéder à l'intégration du patrimoine du Syndicat des Eaux de Saint Crépin Ibouvillers, d'Ivry le Temple et d'Hénonville, étant précisé que l'actif et le passif du syndicat des eaux de Saint Crépin Ibouvillers seront transférés directement du syndicat à la C.C.S.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer les conventions de mise à disposition.

2 – Elections au niveau Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la création du Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons, il est nécessaire de procéder à l'élection des délégués communautaires qui seront au nombre de 17 titulaires et 17 suppléants.

Election des délégués titulaires -1^{er} tour de scrutin

LETELLIER Alain	34
LECLERC Jacques	34
LEBLANC Yves	34
LIPPENS Gérard	34
NEVEU Christian	34
OMONT Henri	34
GOUSPY Christian	34
DOMER Michel	34
OMONT Marie Noelle	34
BOUILLIANT Didier	34
CRONNIER	34
VAN THEMSCHE Pascal	34
DE KONINCK Maurice	34
CHARPIOT Jean-Pierre	34
TANKERE Michel	34
SCHULTZ Jeanne	34
LEVASSEUR Yvon	34

Nombre de votants : 34
Blancs : 0
Nuls : 0
Suffrages exprimés :34
Majorité absolue : 18

Election des délégués suppléants – 1^{er} tour de scrutin

VAN HOUTTE Denis	34
MONTAGNE Gérard	34
DELEURY Alain	34
MESNIER Jean-Marie	34
DEBESOMBES Hubert	34
TOSCANI Dominique	34
PIGNARD Patrick	34
RAVE Pascale	34
VIVIER André	34
CARON Jacqueline	34
OLIVIER Raymonde	34
MOREL Jean-Charles	34
VANIER Marie-Françoise	34
CATELOIN Jean-Pierre	34
LAGNY Jean-Pierre	34
LEMAITRE Annick	34
DUCLAY Jacqueline	34

Nombre de votants : 34
Blancs : 0
Nuls : 0
Suffrages exprimés :34
Majorité absolue : 18

3 – Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de délibérer pour accepter la demande de retrait des communes de Belle-Eglise, Dieudonné et Puiseux le Hauberger du SIBE et ainsi approuver la modification des statuts du SIBE.

Le Conseil Communautaire accepte la demande de retrait des communes de Belle-Eglise, Dieudonné et Puiseux le Hauberger du SIBE. Messieurs VASQUEZ et DU PLESSIS D'ARGENTRE ont voté contre.

Madame DUCLAY attire l'attention du Président sur la situation des habitants de la commune de Corbeil Cerf qui attendent toujours le versement de leur subvention liée à la réalisation des travaux de raccordement sur le réseau d'assainissement collectif.

Monsieur le Président rappelle que ces subventions doivent être versées par l'Agence de l'Eau à la Communauté de Communes des Sablons qui les reverse ensuite aux particuliers. Le retard actuel est du aux lenteurs administratives de l'Agence de l'Eau. Toutefois, afin de ne pas pénaliser les habitants de Corbeil Cerf,

Monsieur le Président propose de verser par anticipation ces subventions. Monsieur DAUCHEL estime qu'il n'est pas souhaitable de procéder ainsi, le risque étant de voir l'Agence de l'Eau ne pas tenir ses engagements.

Monsieur CHEVALLIER souhaite faire circuler une pétition et ensuite la transmettre à l'Agence de l'Eau.

XI – DEFINITION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS F.I.S.A.C. ET OPERATION FACADES

Monsieur le Président précise que suite à la réforme de l'instruction budgétaire M14 applicable à compter de l'exercice 2006, les subventions versées dans le cadre des dispositifs « Opération Façades » et « F.I.S.A.C. » sont désormais imputées en section d'investissement et doivent donc désormais faire l'objet d'un amortissement. Il propose de fixer la durée de cet amortissement à 1 an.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce choix.

XII – F.I.S.A.C. - MODIFICATION DU DISPOSITIF

Le Président propose de modifier le règlement F.I.S.A.C. (Fonds d'Intervention pour les services pour l'artisanat et le commerce) afin de permettre le versement d'acomptes sur la subvention suite à la présentation de justificatifs (facture acquittée).

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette initiative et accepte la modification du règlement.

XIII – INDIVIDUALISATION DE SUBVENTIONS

Monsieur le Président propose de procéder à l'individualisation des subventions accordées dans le cadre du F.I.S.A.C. et de l'opération façades lors des commissions du 11 avril 2006.

- FISAC :
 - o M. VERHALLE : 4 752 € (23 760 € de dépense subventionnable)
 - o M. KOVAR : 2 430,80 € (12 154 € de dépense subventionnable)
 - o M. LOOBUYCK : 10 000 € (78 615 € de dépense subventionnable)
 - o PRINT 60 : 2 300 € (11 500 € de dépense subventionnable)

- Opération façade
 - o M. LAHAYE : 3 000 € (23 347,15 € de dépense subventionnable)
 - o M. FAURE : 917,77 € (2 725,90 € de dépense subventionnable)
 - o M. MARTINS PIRES : 2 904,07 € (9 680,26 € de dépense subventionnable)
 - o M. LENFANT : 2 965,11 € (9 883,73 € de dépense subventionnable)
 - o M. ROBORG : 3 000 € (10 245,42 € de dépense subventionnable)
 - o M. FRASQUET : 2 814,10 € (9 380,34 € de dépense subventionnable)
 - o M. CAILLEUX : 2 847,23 € (5 694,45 € de dépense subventionnable)

- SCI St LUCIEN : 5 000 € (11 425,65 € de dépense subventionnable)
- M. FOURNIER : 3 420,81 € (6 841,83 € de dépense subventionnable)
- M. DUVAL : 3 000 € (15 303,85 € de dépense subventionnable)

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'individualisation de ces subventions.

Monsieur le Président propose d'octroyer une subvention complémentaire de 2 000 €uros au profit du Syndicat d'Initiative des Sablons en Pays de Nacre.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'octroi de cette subvention (Madame RAVE n'ayant ni assisté aux débats, ni pris part au vote).

XIV – PERSONNEL

- Suite au recrutement d'un contrôleur de travaux, il est nécessaire de procéder à une modification du régime indemnitaire.
Monsieur DU PLESSIS D'ARGENTRE souhaite que soient ajoutés les exonérations suivantes en matière d'absence : maladie professionnelle et accident du travail.
Monsieur le Président accepte cette demande.
Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité le régime indemnitaire des agents de la Communauté de Communes des Sablons.
- Création d'un poste d'attaché territorial de conservation du patrimoine
Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire de recruter un personnel scientifique qualifié afin de diriger le musée de la nacre et de la tabletterie au regard de sa future extension et de la volonté d'obtenir le label « Musée de France »
Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette création d'emploi à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2006.
- Suppression d'un emploi d'agent du patrimoine 2^{ème} classe
Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de procéder à la suppression d'un emploi d'agent du patrimoine 2^{ème} classe chargé de la direction du musée actuellement vacant (poste occupé par un contractuel)
Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la suppression de cet emploi.
- Modification de la délibération n° 11/2006 portant création d'un emploi de rédacteur territorial.
Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de modifier la délibération n°11/2006 afin de permettre la nomination de l'agent à compter du 27 février 2006.
Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la modification de cette délibération.

XV – S.I.G.

Le Président présente la convention définissant les modalités de répartition financière entre les communautés de communes du Pays de Thelle, du Vexin-Thelle et des Sablons pour l'achat et l'installation de logiciels.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer cette convention.

XVI – ETAT DES FACTURES ET DES MARCHES REALISES SELON LA PROCEDURE ADAPTEE

Dans un souci de transparence quant à l'emploi des deniers publics, le Président présente l'état des factures et marchés passés en procédures adaptées du 1^{er} janvier 2006 au 31 mai 2006.

Le Conseil Communautaire en prend acte.

XVII – MARCHES PUBLICS

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à lancer les procédures d'appel d'offres ouverts pour les travaux de rénovation de la mairie de Méru (756 000 € en AP) et de construction d'un carrefour giratoire de Saint-Crépin (250 000 € en AP).

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer les marchés suivants concernant l'extension de la ZAC :

- lot 1 : SCREG 529 000 € HT
- lot 2 : SADE 28 000 € HT
- lot 3 : SOBETA 32 000 € HT

XVIII – EDITION-SOUSCRIPTION

Eric VAN EESBECK et Clovis VIJOUX ont pour projet d'éditer un ouvrage sur l'industrie du bouton à Méru.

La souscription ouverte fixe le prix à 20 €uros.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à commander 400 ouvrages.

XIX – QUESTIONS DIVERSES

- Marché d'entretien : Madame LEGRAND présente le projet de créer un groupement de commande concernant un marché d'entretien des toitures des églises (nettoyage des gouttières 2 fois par an). Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette initiative
- Acquisitions foncières : Il est nécessaire de procéder à l'acquisition de 2 parcelles dans le cadre de l'aménagement de la plateforme multimodale à Méru.
 - o 77 m² à la DDE pour 7 600 €
 - o 240 m² à TOTAL pour 2 640 €

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces acquisitions foncières

- ZA les Marquises : la RD 609 ayant été déclassée au profit de la commune, il est désormais nécessaire d'accepter la cession à l'euro symbolique par la ville de Méru de ce terrain au profit de la CCS qui le recèdera ensuite à immauchan pour le même prix.
Le Conseil Communautaire autorise cette opération.
- Action insertion mobilité « Sablons Bus » : Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le président à signer un avenant permettant la prolongation du dispositif jusqu'au 31 octobre 2006.
- ZA « Les Vallées » : acquisitions foncières et cession de terrain : Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'acquisition de 25 977 m² au prix de 5 €/m² et la cession des parcelles ZL 93, ZL 75 et ZL 78 d'une surface totale de 3 426 m² au prix de 20 €/m² . Madame REMY émet des réserves quant au prix d'achat de ces terrains. Monsieur le Président que le prix proposé est exactement conforme à l'estimation du service des domaines et que c'est à sa demande que ce prix a été revalorisé cette année.
Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces acquisitions et cessions de terrain.